



MERCREDI 21  
et  
SAMEDI 24  
JUN  
1944  
84<sup>e</sup> ANNEE  
N° 48

# Journal du Lot

1 fr. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis Dr. : A. COUÉLANT † (1868-1942)

## Une défaite allemande serait pour nous un désastre

Les rochers du Calvados qui virent la défaite de l'invincible Armada de Philippe II et qui tirent, d'ailleurs, leur nom d'un grand vaisseau espagnol jeté à la côte, vont peut-être voir ces jours-ci la déconfiture de « l'Armada » anglo-américaine.

On dirait que les Anglais veulent se venger sur la Normandie de l'expédition de Guillaume le Conquérant puisque, hélas, ils ont déjà incendié à Caen l'Abbaye-aux-Hommes et l'Abbaye-aux-Dames que le duc victorieux et son épouse Mathilde avaient fait élever pour remercier Dieu de leur triomphe sur les Saxons.

Peu de jours auparavant, les Anglais avaient déjà détruit le vieux Rouen, sans doute pour abolir le souvenir du bûcher de Jeanne d'Arc, comme si de nouveaux crimes pouvaient effacer le souvenir des anciens. Il ne faut pas craindre de le dire.

### M. PHILIPPE HENRIOT a visité un camp de travailleurs français en Allemagne

M. Philippe Henriot s'est rendu dans un camp de travailleurs de la région de Berlin où il a partagé le repas de nos compatriotes.

Le secrétaire d'Etat à l'Information et à la Propagande a dit lui-même, dans un de ses éditoriaux à la radio, les impressions qu'il avait rapportées de cette visite.

Avant de quitter le camp, M. Philippe Henriot, s'adressant aux ouvriers réunis autour de lui, a déclaré notamment :

« J'ai voulu avant tout vous apporter une bouffée d'air de France et veur vous dire moi-même que vous êtes l'objet constant de nos pensées, de nos préoccupations. Je n'ignore rien des multiples problèmes que pose votre situation et je ne me présente pas devant vous comme un ministre ou comme un homme politique qui vous apporte des promesses. Je désire simplement que vous sachiez qu'il n'est pas de conseil de gouvernement où ces problèmes ne soient évoqués et où nous ne nous efforçons tous d'en hâter la solution. Quelques heures à peine avant mon départ, j'ai vu le Maréchal et le Chef du Gouvernement; tous deux m'ont chargé de vous transmettre, avec leur salut affectueux, l'assurance de leur sollicitude de tous les instants. »

### LA NOUVELLE ARME ALLEMANDE

Le correspondant en chef de l'agence Transocéan, Georges Schroeder, parlant de l'utilisation de la première arme secrète allemande contre l'Angleterre écrit notamment :

« Dans la nuit de jeudi à vendredi, la ville de Londres et l'Angleterre du sud-est ont été attaquées avec des engins explosifs allemands d'un nouveau genre. Le ministre de l'Intérieur anglais, M. Herbert Morrison, a parlé d'avions allemands télédirigés, c'est-à-dire d'avions sans pilotes. Il s'agit d'une arme entièrement nouvelle de la plus grande efficacité, et il convient de lui attribuer une importance stratégique aussi grande qu'à une flotte aérienne. Pour le moment cependant, il convient de ne pas donner de plus amples précisions. On se rappelle toutefois qu'il y a quelques mois, après l'attaque allemande dirigée contre le navire de ligne italien « Roma », navigant pour le compte des Alliés, on avait déjà cherché à expliquer des effets surprenants de cette nouvelle méthode d'attaque. L'Allemagne à cette époque, a gardé le secret. Il ne convient pas d'aujourd'hui, pour l'heure, de lever le voile. »

### D'immenses incendies couvrent le sud de l'Angleterre

« L'attaque allemande contre la Grande-Bretagne et la ville de Londres, qui se poursuit depuis la nuit du 15 au 16 juin à l'aide de nouveaux engins explosifs, a eu des conséquences terribles », rapportent les pilotes de reconnaissance allemands. Pendant la nuit, la côte méridionale britannique était visible à travers la Manche, grâce à une lueur se propageant très loin.

### Un dramatique appel de la ville de Caen

La ville de Caen a fait parvenir aux autorités de la ville de Paris, le message suivant : « La ville de Caen, écrasée sous les bombes et les obus, dévastée par l'incendie, menacée d'une bataille des rues va tenter de disperser sa population. Elle appelle Paris à son secours et lui demande d'aider au ravitaillement des colonnes d'évacués dirigés vers le Sud. » — (O.F.I.).

### Français, vous sentez en vous monter l'inquiétude devant les destructions accumulées sur notre sol.

L'heure est venue de réagir en prenant position avec la L. V. F.

### Engagez-vous à la L. V. F.

CAHORS, 22, Boulevard Gambetta

Seule une victoire rapide de l'Armée allemande peut épargner à nos plus belles, à nos plus riches provinces une destruction totale. Cela crève les yeux et si cette vérité déplaît à quelques maniaques écouteurs de la radio anglo-sémite, cela ne l'empêche nullement d'être une vérité.

Le Maréchal, en juin 1940, il y a quatre ans, s'est engagé en notre nom à ne rien faire contre l'Armée allemande. Sommes-nous plus patriotes ou mieux renseignés que lui? Nos déshérences à ses ordres ne nous ont-elles pas coûté assez cher déjà? Comme il nous en adjure dans un récent message : « N'aggravons pas nos malheurs par des actes qui risqueraient d'appeler sur nous de tragiques représailles. » Nous n'avons aucun ordre, aucun conseil à recevoir de bandits de droit commun, ou de politiciens tarés à la solde de l'étranger.

### COMMUNIQUE ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Les combats en Normandie ont été particulièrement coûteux hier pour l'adversaire. L'ennemi a essayé à plusieurs reprises de percer nos lignes avec de puissantes forces d'infanterie et de chars qui attaquaient sur un large front dans le secteur de Lily-Livry. Toutes les attaques ennemies ont échoué. Au sud-ouest de Lily, un bataillon ennemi a été complètement anéanti; l'état-major du bataillon a été fait prisonnier.

Dans la presqu'île du Cotentin, il n'y a pas eu de combats d'envergure; l'ennemi s'est borné à envoyer des éléments de reconnaissance blindés contre le front méridional de la forteresse de Cherbourg.

La région de Londres continue à être soumise à nos tirs de harcèlement.

Des batteries côtières de l'armée et de la marine ont contrainit plusieurs navires ennemis à faire demi-tour au large de la presqu'île du Cotentin.

Des batteries à longue portée de la marine de guerre du Reich ont incendié, au cours de la nuit dernière, plusieurs navires d'un convoi ennemi qui navigaient dans la Manche, en direction de l'ouest.

L'aviation du Reich a poursuivi à nouveau, au cours de la nuit dernière, la lutte contre les concentrations de navires ennemis au large de la tête de pont de débarquement. De nombreuses bombes ont atteint leurs objectifs et provoqué de violentes explosions. Lors de l'attaque déjà mentionnée, effectuée par des avions de combat allemands dans la nuit du 18 au 19 juin, deux autres navires marchands, jaugeant au total 18.000 tonnes, ainsi qu'un destroyer, ont été coulés selon des renseignements complémentaires. En outre, un autre destroyer, un pétrolier de 8.000 tonnes et un cargo de 7.000 tonnes ont été gravement endommagés.

Une division aérienne, placée sous le commandement du général Korte, s'est particulièrement distinguée lors de ces attaques.

Vingt-neuf appareils ennemis ont été abattus hier au-dessus de la tête de pont et des régions occupées de l'Ouest.

La faible garnison de l'île d'Elbe a poursuivi, hier encore, dans la partie nord-est de l'île, avec opiniâtreté, la lutte contre l'ennemi jouissant d'une large supériorité et lui a infligé de très lourdes pertes. Elle a été transférée sur le continent au cours de la nuit dernière.

En Italie centrale, les fortes attaques ennemies se sont poursuivies hier encore sans que l'adversaire ait réussi à réaliser la percée escomptée. La lutte a été particulièrement acharnée dans la région de Perouse où l'ennemi a lancé contre notre front plusieurs vagues d'assaut composées chacune de puissantes forces d'infanterie et de chars. Des contre-attaques effectuées par nos troupes ont entravé les entreprises ennemies.

Sur le front de l'Est, on ne signale pas d'opérations, exception faite de combats défensifs couronnés de succès au sud-est de Vitebsk.

Des forces navales légères du Reich ont endommagé dans le golfe de Finlande deux vedettes rapides soviétiques. Des navires de protection de la marine de guerre engagés au large de l'isthme de Carélie ont abattu 5 bombardiers soviétiques.

### En peu de mots...

● Dans une allocution, le président Roosevelt a mis ses compatriotes en garde contre tout optimisme exagéré au sujet des événements qui se déroulent actuellement en Europe.

● Le général Tojo, ministre de la guerre, a adressé un message au chancelier Hitler, dans lequel il affirme la volonté du Japon de parachèver l'œuvre entreprise pour conduire la guerre jusqu'à la victoire définitive, en pleine coopération avec l'Allemagne.

● Le colonel Beck, ancien ministre des affaires étrangères de Pologne, vient de mourir à Stanest, près de Bucarest. Le colonel Beck était gravement atteint de tuberculose depuis deux ans.

## Chronique du Lot CAHORS

### COUR D'ASSISES DU LOT

La session de la Cour d'Assises du Lot, qui s'ouvrait lundi 26 juin, est renvoyée à une date ultérieure.

### SERVICE CIVIQUE RURAL

La crise de la main-d'œuvre agricole est cette année, particulièrement importante.

Suivant les dispositions d'un arrêté régional du 5 juin 1944, les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1924 et le 1<sup>er</sup> juin 1928 sont requis d'accomplir cinq semaines de travaux agricoles au titre du Service Civique Rural.

De plus, toute personne de 16 à 60 ans ne pouvant justifier d'un emploi et résidant dans une commune rurale pourra être requise à la diligence du maire pour effectuer 5 semaines de travail agricole.

Enfin, toute personne dégagée d'obligation à l'égard des textes en vigueur concernant l'utilisation de la main-d'œuvre pourra contracter un engagement volontaire pour exécution de travaux agricoles pendant la campagne 1944.

La durée de l'engagement est de cas des congés payés, où la durée sera 5 semaines au moins sauf dans le cas de la congé sans pouvoir être inférieure à deux semaines.

Tous les volontaires auront droit à des avantages en nature qui seront fixés ultérieurement.

Les demandes de volontariat et de main-d'œuvre agricole doivent être adressées : Direction de la main-d'œuvre agricole, rue Charles-Bourseul, Cahors.

Dans les circonstances présentes, la bonne volonté et le dévouement de tous sont indispensables.

### RESULTATS DES BOURSES

Sont reçus définitivement aux examens d'aptitude aux bourses nationales :

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

##### 1<sup>re</sup> série

MM. Barrot Bernard, Bernier Roland, Garrigues Jean, Lugan Bernard, Nadal Roger, Terrieux Jean-Marie.

Mlle Beyssen Yvette, Boudet Reine, Boudet Marie-Louise, Cassavay Denise, Causse Madeleine, Cayla Josette, Chatterley Jannine, Cubaynes Marie-Jeanne, Delmas Georgette, Fidalgo Yvette, Fouches Odette, Gary Pierrette, Goldenberg Michèle, Lagarrigue Jeanne, Pages Marie-Antoinette, Pastore Sylviane, Pradines Lucette, Rivière Yvette, Toupet Monique, Vilard Micheline.

##### 2<sup>e</sup> série classique

MM. Chabnat Jacques, Durou Jean-Claude, Fayret Pierre, Nastorg Clément, Pouget Jean-Louis.

Mlle Alios Henriette, Dètes Simone, Emonières Christiane, Loudes Yvette.

##### 2<sup>e</sup> série moderne

MM. Antilogus René, Carrière Pierre, Mlle Bonhomme Marie-Louise, Bouzou Georgette, Canet Andrée, Delpech Juliette, Froment Marie-Claire, Redon Marie-Louise, Seilhan Marie-Antoinette, Vigie Reine.

##### 3<sup>e</sup> série classique

MM. Blaclair Pierre, Casellas Paul, Roblin René.

Mlle Pécabadens Thérèse.

##### 3<sup>e</sup> série moderne

M. Lacombe Henri.

Mlle Cazard Adèle, Lacam Andrée, Roumégoux Simone, Rouquette Simone.

##### 4<sup>e</sup> série classique

MM. Chenot Robert, Dominique Lucien.

##### 5<sup>e</sup> série classique

Mlle Cablat Solange.

### COURS COMPLEMENTAIRES

Mlle Bonnet Lucienne, Ressayac Monique.

##### 3<sup>e</sup> série

M. Audibert Roger.

### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

##### 1<sup>re</sup> série

Bacalou Michel, Ganil Gérard, Tastaire Roger.

##### 2<sup>e</sup> série

Héliès Claude, Gay Georges.

##### 3<sup>e</sup> série

Robert Henri.

##### 4<sup>e</sup> série

Coudere Jean-Marie, Magaé Maurice.

### FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 26 juin. — Cajarc, Caniac, Gignac, Luzech, St-Projet.

Mardi 27 juin. — Beauregard, Cazals, Labenque, Puybrun, Reyrevignes.

Mercredi 28 juin. — Espédaillac, Pin-sac, Terrou.

Jeudi 29 juin. — Couzou.

Vendredi 30 juin. — Gourdon, Gramat, Montcuq, Montet-et-Boujal.

Samedi 1<sup>er</sup> juillet. — Cahors, Labathude, Limogne, Sainte-Colombe, Saint-Matré.

### Démonstration de taille fruitière

Une démonstration de taille fruitière, organisée par la S.N.C.F. et la Direction des Services Agricoles, aura lieu dans la commune de Cahors le 3 juillet, de 14 h. à 16 h., dans le verger de M. Mandelli, rue Martin-Baudel. Les personnes que la taille des arbres fruitiers intéresse sont invitées à y assister.

### EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 19 h. 15; dimanche matinée à 15 heures : LE DRAPEAU JAUNE. Complément et actualités.

### ETAT-CIVIL

du 15 au 22 juin 1944

#### Naissances

Feyt Michel, 19, rue Victor-Hugo. Cassan Michel, Regourd. Iragne Jean, rue Wilson. Cozy Jacqueline, rue Wilson. Tarasco Angelin, rue Wilson. Sécher Jean-Pierre, rue Wilson. Girodet Jean-François, 17, rue St-André.

#### Publications de mariages

Durand Roger, employé S.N.C.F. et Rocco François, employée de confiserie. Mathieu Louis, s.p. et Boigné Julienne, s.p. Dayer André, employé au C.A.T. et Pedrini Roseline, s.p.

#### Mariages

Pédeau Prosper, soldat à la C<sup>e</sup> de Gue et Durand Lydie, employée de Préfecture.

#### Décès

Buffet Albert, 20 ans, rue Wilson. Touché Moïse, 14 ans, rue Wilson. Coudere Willy, 17 ans, rue Wilson. Labelle Jeannine, 15 ans, rue Wilson. Ricou Régine, 9 ans, route de Lalbenque.

### REMERCIEMENTS

On nous prie d'insérer :

Les Religieuses et les Dames Patronesses du Refuge prient toutes les personnes qui ont bien voulu aider au succès de leur vente de charité d'agréer l'hommage de leur profonde reconnaissance. Grâce à la beauté des lots qui leur ont été donnés par de généreux bienfaiteurs et au merveilleux entrain des vendeuses bénévoles, le public d'urgence, qui emplissait les galeries de l'exposition, manifesta une fois de plus sa sympathie pour l'Œuvre du Refuge qui, depuis sa fondation, vit exclusivement du travail de la communauté et de la générosité de ses amis; les résultats ont été magnifiques. Nous devons un merci particulier au Commandant Bernarde, des Pupilles de la Marine, qui mit, avec une exquise bienveillance, à la disposition du Comité de la kermesse, quelques-uns de ses meilleurs enfants, dont l'activité fit merveille. Que tous ceux qui nous ont permis d'assurer, durant quelques semaines, un peu de pain à nos chères protégées, soient chaleureusement remerciés.

### POUR LES FUMEURS

#### Deux distributions seulement

En raison des difficultés de transport et du ralentissement de la production dans les manufactures, les fumeurs n'auront droit, en juillet, qu'à deux distributions au lieu des trois décades prévues.

On ignore si les trois décades pourront être distribuées en août.

### Conservatoire de Toulouse

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Mandon, fille de l'honorable commerçant de la rue Maréchal-Foch, vient d'obtenir avec succès le 1<sup>er</sup> prix de piano au Concours du Conservatoire de Toulouse. Nos félicitations.

### Assassinat

Dimanche, des passants ont trouvé sur la route près de Lagardelle, le cadavre d'une jeune femme, Mlle Montet, fille du cantonnier de Bélaye. Mlle Montet avait été tuée à coups de revolver. La gendarmerie a ouvert une enquête.

### Service des Pharmacies

Le service des Pharmacies sera assuré le dimanche 25 juin et le lundi jusqu'à midi par la pharmacie Gayet.

### Officiers de paix

Sont nommés au groupe mobile de réserve « Haut-Quercy », à Cahors, M. Marquette, officier de paix principal de 3<sup>e</sup> classe; M. Rémy, officier de paix de 1<sup>re</sup> classe.

### Distribution de pétrole

Les titulaires de la carte de pétrole sont priés de se présenter à la Mairie (1<sup>er</sup> étage), pour y retirer leurs bons du mois.

### Huissier

M. Siegrid est nommé huissier du Tribunal de première instance de Figeac, en remplacement de M. Vayssettes, démissionnaire.

### VENTE - ACHAT

Propriétés Immobilières Fonds de Commerce  
**AGENCE IMMOBILIERE du QUERCY**  
Ancienne Ag. Michélet  
131, Boulevard Gambetta, CAHORS

### PRETS COOPERATIFS, imp. sans intérêts pr. diff. usages. Crédit Mutuel Agricole et Foncier, 15, bd Madeleine, Paris.

### AGENCE GÉNÉRALE :

M. Chartrou, 5, av. de Paris, à Figeac

### PALAIS DES FETES

Mercredi 21, samedi 24 juin, soirée 19 h. 15. Dimanche 25, deux matinées : 1<sup>re</sup>, 14 h.; 2<sup>e</sup>, 16 h. 30, soirée 19 h. 15. PREMIER BAL, avec un bon complément, France Actualités.

### Distribution des cartes d'alimentation de juillet

Les titres d'alimentation valables pour le mois de juillet 1944 seront distribués aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Les 22 et 23 juin, établissements et collectivités.

Samedi 24, lettres A à B.

Lundi 26, lettres C à F.

Mardi 27, lettres G à K.

Mercredi 28, lettres L à O.

Jeudi 29, lettres P à S.

Vendredi 30, lettres T à Z.

Samedi 1<sup>er</sup> juillet, retardataires.

Les feuilles de pain, viande, denrées diverses, de savon seront distribuées en échange des coupons 6 et 7 de la feuille semestrielle de la carte d'alimentation.

Les coupons de savon à raser (pour les consommateurs du sexe masculin âgés de 18 ans au moins) seront distribués en échange du coupon n° 2 de juillet de la feuille semestrielle.

Les feuilles de coupons valables pour le 2<sup>e</sup> semestre 1944 seront échangées contre le coupon d'échange de juin de la feuille du semestre précédent.

Pour faciliter la tâche des services des consommateurs sont priés de respecter l'ordre de distribution ci-dessus. Les retardataires trop nombreux qui se présenteront après le 1<sup>er</sup> juillet risqueront une attente prolongée devant les guichets, les services étant pris à ce moment-là par d'autres travaux.

### REGIMES SPECIAUX

Par décision de l'Inspection départementale du Service de Santé, à partir du 15 juin 1944 le régime II (lacto-végétarien) est supprimé jusqu'à nouvel avis. Les malades bénéficiaires des régimes n°s I, III et III bis devront faire parvenir le plus tôt possible à la Mairie leurs certificats médicaux visés par le Service de Santé.

Les malades soumis au régime de suralimentation devront également apporter leurs certificats médicaux visés par le Dispensaire.

La distribution des régimes commencera le 3 juillet 1944.

### Pour les régimes N° 1

La Préfecture communique :

A dater du 18 juin 1944, les certificats prescrivant le régime n° 1 n'auront plus de valeur. Les bons de lait ne seront plus honorés qu'accompagnés d'un nouveau certificat médical, contrôlé par le médecin-inspecteur de la Santé.

Les bénéficiaires sont donc invités à faire renouveler leur certificat médical prescrivant le régime n° 1 avant cette date.

### CAHORS

#### Montgesty

##### Carnet blanc.

— Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de M. Abel Mercadier, cultivateur au Mas-de-Laborie, avec Mlle Jacqueline Leboucher, installée depuis quelques mois dans notre commune.

La cérémonie nuptiale a été célébrée en l'église de Montgesty le 4 juin. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

##### Carnet rose.

— Nous enregistrons une nouvelle naissance dans notre commune.

Le 13<sup>e</sup> enfant, nommé Bernard, vient de naître chez les époux Lartigue, du hameau de Gizard. Félicitations aux parents, meilleurs vœux à l'enfant.

##### Certificat d'études primaires.

— Nous apprenons avec joie le succès des jeunes candidats au certificat d'études primaires de notre commune. Nous adressons nos plus sincères félicitations aux lauréats et remercions vivement leurs maîtres, M. et Mme Marmié.

##### Montcabrier

Pour nos prisonniers. — Au mariage de Mlle Geneviève Lapouge du hameau de Veysaire, avec M. Raymond Cantagrel, de St-Martin-le-Redon, une ruette a été faite au profit des prisonniers qui a produit la somme de 350 francs. Félicitations aux généreux donateurs.

##### Sérignac

Brevet élémentaire. — Sur la liste des aspirants reçus aux derniers examens du brevet élémentaire, nous sommes heureux de relever les noms de nos jeunes compatriotes : Raymond Cavagné et Yves Noubel, élèves du Collège Moderne de Cahors. Nous leur adressons toutes nos sincères félicitations.

##### Certificat d'études.

— Les deux candidats de nos écoles publiques à l'examen du certificat d'études ont été reçus : J. Tarrou, Yvette Legay. Toutes nos félicitations aux lauréats et à Mme et M. Maillet, nos dévoués instituteurs.

### FIGEAC

#### Figeac

Don. — A l'issue du mariage de M. Emile Gilbert et Mlle Juliette Gendros, une quête faite au bénéfice du Secours National et des prisonniers a produit la somme de 300 fr. Félicitations et remerciements aux donateurs.

### GOURDON

**PETITES ANNONCES**

A vendre FORTE REMORQUE sur roues de vélo. S'adresser : Bertrand, 3, rue Nationale, de 13 h. à 14 h.

CHEVRE LAITIÈRE à vendre. S'adresser : 2 bis, rue de Freycinet, Cahors.

**SERVICE ET MESSE D'ANNIVERSAIRE**

Monsieur Lazare MATHIEU ; Mademoiselle Ginette MATHIEU ; Madame Veuve LAVAYSSE.

Les familles MATHIEU, LAVAYSSE, VIALA, BERGON, BESSON, BLIDACH, PABOIS font part à leurs amis et connaissances qu'un service et une messe d'anniversaire seront célébrés le mardi 27 juin à 9 h. 15 en l'Église Cathédrale, pour le repos de l'âme de

**Madame Simone MATHIEU**

née LAVAYSSE  
décédée à Paris.

**REMERCIEMENTS et AVIS DE NEUVAIN**

Monsieur et Madame LABELLE et leurs enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil, pour le décès de leur fille Jeannine, et les prient d'assister au service de neuvaine qui sera célébré le mercredi 28 juin, à 9 h., en l'Église Saint-Barthélemy.

ETUDE DE M<sup>e</sup> BOUYSSOU JEAN-LEON  
Licencié en droit  
Notaire à Cahors

**Premier avis**

Suivant acte de donation-partage dressé par Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors (Lot) le quinze juin mil neuf cent quarante-quatre, enregistré, le 16 juin 1944, volume 788, folio 21, case 123 :

Le fonds de commerce d'épicerie exploité à Cahors, boulevard Gambetta, n° 46, propriété de Madame Marie-Elisabeth-Francine FOURNIE, dit Lafage, épicière, veuve de Monsieur Marc-Antoine-Emile GAGNAYRE, ensemble l'enseigne de « Epicerie Emile Gagnayre », sous laquelle ledit fonds de commerce est connu et exploité, la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, le matériel et l'agencement le composant a été attribué à compter de la dite date à Mademoiselle Marie-Louise GAGNAYRE, sans profession, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, n° 46.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers de la donatrice devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains de la donataire au domicile sus-indiqué dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente. — Pour premier avis, signé : Bouyssou, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> SEGUY Robert, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

**Vente sur licitation**  
les Etrangers admis  
SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX

d'immeubles situés à Salvezou, commune de Catuz et sur la commune de Thédillac, dépendant de la succession de Joseph BÉTAILLE.

L'adjudication aura lieu le JEUDI TREIZE JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE-QUATRE à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors le quatre novembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré et signifié, ordonnant le partage de la succession de BÉTAILLE Joseph, quand vivait à Salvezou, commune de Catuz, et, préalablement, la licitation des immeubles en dépendant.

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de Madame BÉTAILLE Emilie, épouse CARRETIER Auguste et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, domiciliés ensemble à Marseille, boulevard Paul-Doumer, numéro 2, Maître Robert SEGUY, avoué, d'une part, Et : Madame BÉTAILLE Joséphine, veuve DUBOIS, demeurant à Toulouse, rue Lafaille, numéro 1, Maître Jean MERIC, avoué, d'autre part.

Il a été procédé le jeudi vingt-sept avril mil neuf cent quarante-quatre, à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, à la vente sur licitation en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles dépendant de ladite succession et ci-après désignés.

Ce jour du vingt-sept avril mil neuf cent quarante-quatre, aucun adjudicataire ne s'est présenté et Monsieur le Président d'audience a dressé un procès-verbal de non-enchères.

A la suite dudit procès-verbal de non-enchères, les parties susnommées ont présenté une requête collective qui a été suivie par un jugement du vingt-cinq mai mil neuf cent quarante-quatre, qui a ordonné la remise en vente sur baisse de mise à prix, en un seul lot, des dits biens, dont l'énonciation va suivre, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, sur la mise à prix indiquée dans ledit jugement, sur la désignation et le lotissement ci-après indiqués, tels qu'ils résultent du cahier des charges dressé par Maître SEGUY, et déposé au Greffe civil, où toute personne peut en prendre connaissance sans frais.

**A VENDRE**

A VENDRE à CAHORS : deux maisons de rapport.

CABESSUT : terrain plus d'un hectare.

MAISONS de vigne.

**COMPTOIR IMMOBILIER A. TULET**

9, allées Fénelon, Cahors, T. 74  
Renseignements sérieux et exacts

ETUDE DE M<sup>e</sup> Pierre LAVAYSSIÈRE  
Notaire à Figeac  
11, Boulevard Wilson, 11

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte, sous signature privée, en date à Figeac du premier mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Figeac le vingt-six mai mil neuf cent quarante-quatre, folio 58/366, volume 585, par Monsieur LOUPIAS, receveur, et demeuré annexé à la minute d'un acte de dépôt reçu par LAVAYSSIÈRE, notaire, le vingt-quatre mai mil neuf cent quarante-quatre, Madame Marguerite LA PORTE, veuve de Monsieur Henri FABRE, demeurant à Figeac, avenue de Toulouse, agissant comme tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs, savoir : Jean FABRE, né à Paris le vingt-huit octobre mil neuf cent trente et un, et Claude FABRE, née à Boulogne-sur-Seine le seize septembre mil neuf cent trente-cinq, a vendu à Monsieur Louis-Charles BOREL, marchand de porcs, demeurant à Figeac, un fonds de commerce de marchand bestiaux et expéditeur de viandes, dépendant de la succession de Monsieur FABRE, inscrit au registre de commerce, tenu au Greffe du Tribunal civil de Figeac le dix avril mil neuf cent quarante-trois, registre analytique n° 3563, registre chronologique n° 91, comprenant :

1° L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;

2° Le bénéfice de tous traités et conventions de fournitures et de marchandises avec tous tiers quelconques ;

3° Le droit au bénéfice et à tous avantages attachés à la carte professionnelle de marchand de bestiaux et expéditeur de viandes n° 560.

Domicile a été élu pour les oppositions à faire entre les mains de Monsieur BOREL, à Figeac, en l'étude de M<sup>e</sup> LAVAYSSIÈRE, notaire.

Avis est donné qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers de la succession de Monsieur Henri FABRE, en son vivant négociant, décédé en son domicile à Figeac, route de Toulouse, le trois mars mil neuf cent quarante-trois, devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains du cessionnaire, dans les vingt jours au plus tard de l'insertion qui renouvellera la présente. — Pour premier avis, signé : Pierre LAVAYSSIÈRE.

ETUDE DE M<sup>e</sup> Henri MELLAC  
Notaire à Cahors  
83, Boulevard Gambetta, 83

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Henri MELLAC, notaire à Cahors, le vingt-deux mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Cahors (A.C.) le vingt-six mai suivant, volume 788, folio 9, case 57, Madame Jeanne DELMAS, négociante, veuve de Monsieur Auguste ANDRIEU, demeurant à Cahors, rue du Mont-St-Cyr, a vendu à Madame Lucie-Marie-Louise DELTEIL, sans profession, veuve de Monsieur Charles MALLET, demeurant à Regourd, commune de Cahors, un fonds de commerce de fleurs artificielles et couronnes mortuaires, exploité à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 18, comprenant le nom commercial, l'enseigne « A L'HORTENSIA », la clientèle et l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marchandises.

L'entrée en jouissance a eu lieu le vingt-deux mai mil neuf cent quarante-quatre.

La présente vente a été publiée dans le Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce en date du quatorze juin mil neuf cent quarante-quatre.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion en l'étude de M<sup>e</sup> Henri MELLAC, notaire à Cahors, domicile élu. — Pour deuxième insertion : Henri MELLAC.

ETUDE DE M<sup>e</sup> BOUYSSOU Jean-Léon  
Licencié en droit  
Notaire à Cahors (Lot)

**DEUXIEME AVIS**

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors, le quinze mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré, le dix-neuf mai mil neuf cent quarante-quatre, volume 788 bis, folio 6, case 34.

Monsieur Paul NOYER entrepreneur de transports, et Mme Jeanne COMBAREU, son épouse, demeurant à Cahors, rue des Jacobins.

Ont fait donation entre vifs en avancement d'hoirie :

A Monsieur Roger-Jean-Hippolyte NOYER, employé de commerce, leur fils, demeurant à Cahors, rue des Jacobins.

Du tiers du fonds de commerce d'entrepreneur de transports, exploité à Cahors, 1, rue des Jacobins, connu sous le nom de « Ancienne Maison Cayla-Poujet », fondée en 1830, et Maison Noyer réunies.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente donation a été donné dans le Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le quatorze juin mil neuf cent quarante-quatre.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu par les parties, à Cahors, chez M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire. — Pour deuxième avis, signé : Bouyssou, notaire.

ETUDE DE M<sup>e</sup> Robert SEGUY  
Licencié en droit  
Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre

**PURGE D'HYPOTHEQUE LEGALE**

Par acte passé devant M<sup>e</sup> DAVEZAC, notaire à Puy-Evêque, le douze avril mil neuf cent quarante-quatre, enregistré, la commune de Duravel (Lot), représentée par Monsieur REY Raymond-Joseph, chevalier de la Légion d'honneur, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, domicilié dite ville, treize, rue Traversière-des-Chalets, agissant en qualité de maire de ladite commune et en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du sept janvier mil neuf cent quarante-trois approuvée par Monsieur le Préfet du Lot le vingt-huit janvier mil neuf cent quarante-quatre et le premier mars de la même année, a acquis de Monsieur CROS René, retraité des Postes et de Madame VIDAL Yvonne-Emilienne, sans profession, son épouse, qu'il assiste et autorise, domiciliés ensemble à Cahors, rue Martin-Baudel,

une parcelle de terre en nature de terre labourable, sise au lieu dit « Route de l'Ondé », commune de Duravel, figurant au cadastre de ladite commune sous les numéros : cent quatre-vingt-dix-huit, cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cent deux, de la section D, pour une superficie de un hectare, d'un seul tenant, confrontant du nord à immeuble FILHOL Gérard, du sud à immeuble ROUGIÉ Louis, de l'ouest à partie restante de la parcelle vendue, dont elle est délimitée par une ligne droite déterminée par des bornes actuellement plantées, de l'est, également à partie restante dont elle est séparée par une ligne droite déterminée par des bornes.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au Greffe du Tribunal civil de Cahors le trente mai mil neuf cent quarante-quatre et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal civil de Cahors.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue. — Le suppléant, signé : J. Séguy.

ETUDE DE M<sup>e</sup> BOUYSSOU Jean-Léon  
Licencié en droit, notaire à Cahors

**DEUXIEME AVIS**

Suivant acte sous signatures privées, en date à Cahors du vingt-trois janvier mil neuf cent trente-neuf, enregistré le dix-neuf mai mil neuf cent quarante-quatre, volume 788, folio 6, case 45, et annexé à un acte de dépôt reçu par M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors, le douze mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré le dix-neuf mai mil neuf cent quarante-quatre, volume 788, folio 6, case 44.

Monsieur Henri-Côme-Damien-Ludovic POUJET, entrepreneur de transports, et Mme Denyse-Anne-Françoise-Hubert-Thérèse-Albine Marguerite BAYOLS, mariés, demeurant ensemble à Cahors, rue Jean-Caviole, numéro cinq.

Ont vendu à Monsieur NOYER Paul, entrepreneur de transports, demeurant à Cahors, faubourg Cabessut, rue des Jacobins.

Un fonds de commerce d'entreprise de camionnage, exploité rue Caviole, numéro cinq, et connu sous la raison sociale « Cayla-Aymard-Poujet successeurs ».

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le quatorze juin mil neuf cent quarante-quatre.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu par les parties, à Cahors, chez M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire. — Pour deuxième avis, signé : Bouyssou, notaire.

ETUDE DE M<sup>e</sup> BOUYSSOU Jean-Léon  
Licencié en droit, notaire à Cahors

**PREMIER AVIS**

Suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors, le trente et un mai mil neuf cent quarante-quatre, volume 788 bis, folio 17, case 94.

Monsieur Pierre-Xavier LAMBERT, négociant, et Mme Françoise-Yvonne THERON, mariés, domiciliés à Cahors, rue Hautesserre, numéro un.

Ont vendu à Monsieur Jacques-Michel BIELER, gérant d'entreprise, et à Mme Jeanne-Laure LAMBERT, mariés, domiciliés à Cahors, rue Hautesserre, numéro un.

La carte de collecteur et stockeur de blé et céréales, créée par Monsieur LAMBERT, qui permet la collecte et le stockage du blé et des céréales avec l'agrément du Comité des Céréales du Lot dans la région de Cahors et les départements du Lot et du Tarn-et-Garonne.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis est donné qu'en exécution de l'article trois de la loi du dix-sept mars mil neuf cent neuf, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs, au domicile sus-indiqué, dans les vingt jours de l'insertion qui renouvellera la présente. — Pour premier avis, signé : Bouyssou, notaire.

ETUDE DE M<sup>e</sup> Robert SEGUY  
Licencié en droit  
Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre

**EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE**

A.J. du 26 février 1940

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Cahors, le treize juin mil neuf cent quarante, enregistré et signifié à partie.

Au profit de Monsieur Jean-Alphonse MARTINEZ MUNOZ, maçon, domicilié à Cahors, rue du Four-Sainte-Barbe, numéro seize.

Contre Madame Maria-Carmen CLIMENT LLINARES, épouse de Jean-Alphonse MUNOZ, domiciliée de droit avec ce dernier, rue du Four-Sainte-Barbe, numéro seize, à Cahors.

Il est appert que le divorce a été prononcé entre les époux MARTINEZ MUNOZ-CLIMENT LLINARES, au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Cahors, le 14 juin 1944.

Pour extrait, le suppléant : J. Séguy.

ETUDE DE M<sup>e</sup> Robert SEGUY  
Licencié en droit  
Avoué à Cahors, rue St-Pierre

**PURGE D'HYPOTHEQUE LEGALE**

Par acte passé devant Maître COURBES, notaire à Montcuq, le vingt-neuf juin mil neuf cent trente-sept, enregistré, Monsieur VIGOUROUX Jean-Fernand, Receveur des Postes et dame HENRAS Olive-Marie-Céline-Fernande, son épouse, domiciliés ensemble à Montcuq, ont acquis de Madame Jeanne-Marie-Marguerite SOUQUES, veuve de Monsieur Jean BESSIERES, sans profession, domiciliée précédemment à Montcuq et actuellement à Cahors, Passage Laca, belle, numéro deux.

1° une parcelle de vigne située au lieu dit « Larivière », commune de Saint-Cyprien, d'une superficie cadastrale de quarante-six ares, quarante centiares, figurant au plan cadastral sous le numéro deux cent huit, section D, correspondant à l'ancien plan au numéro huit, section D/14 ;

2° une parcelle de terre labourable située au même lieu, d'une superficie cadastrale de trente-sept ares, quarante centiares figurant au cadastre sous le numéro 209, section D, correspondant à l'ancien plan aux numéros 7 et 8, section D/14.

Par acte passé devant Maître COURBES, notaire à Montcuq, le onze mars mil neuf cent quarante-quatre, enregistré, Monsieur Jean VALAT, pharmacien, domicilié à Montcuq, époux de Madame Odette LUC, et Madame Virginie-Félicité LANDES, veuve de Monsieur Henri VALAT, domiciliée à St-Affrique (Aveyron), ont acquis de Madame Jeanne-Marguerite SOUQUES, veuve de Monsieur Jean BESSIERES, sus-nommée et domiciliée,

un immeuble à usage de maison d'habitation avec dépendances et jardin à la suite, situés dans la ville de Montcuq, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, où se trouve l'office de Monsieur Valat, d'un premier étage, d'un galetas au-dessus, le tout d'une superficie cadastrale de quatorze ares, soixante-seize centiares, figurant au cadastre sous les numéros 795 et 796 de la section L et confrontant dans son ensemble, au nord le boulevard, au levant la propriété Ollivier-Couture, au midi un chemin public et au couchant la propriété Barayre.

Copies collationnées de ces deux actes de vente ont été déposées au greffe du Tribunal civil de Cahors les vingt-huit mars et vingt-huit avril mil neuf cent quarante-quatre et les procès-verbaux de dépôt délivrés par le greffier ont été signifiés à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors, et à Monsieur SALACROUP Camille, propriétaire à Anglars-Juillac, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs BESSIERES Jean-Auguste-Pierre et BESSIERES Michel-Jacques-Victor, issus du mariage de la dame SOUQUES, veuve BESSIERES Jean, venderesse, avec ce dernier.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

Le Suppléant,  
Signé : J. SEGUY.

ETUDE DE M<sup>e</sup> BOUYSSOU Jean-Léon  
Licencié en droit  
Notaire à Cahors

**DEUXIEME AVIS**

Suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors, le vingt-trois mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré le deux juin mil neuf cent quarante-quatre, volume 788 bis, folio 13, case 73.

Madame Marie-Louise VIALARD, hôtelière, épouse de Monsieur Jean-Louis-René RICHARD, propriétaire, demeurant à Cahors, rue Brives, numéro cinq.

A vendu à Monsieur Raymond-Baptiste CUNYAC, industriel, maire de la commune de Boissières (Lot), et à Mme CUNYAC Irène-Baptistine, son épouse, demeurant à Boissières.

Un fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité à Cahors, rue Brives, numéro cinq, ensemble l'enseigne d'Hôtel du Midi, sous laquelle ledit fonds est connu et exploité, la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, le matériel et l'agencement le composant.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le « Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce » le 21 juin 1944.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu par les parties à Cahors, chez Maître BOUYSSOU, notaire. — Pour deuxième avis, signé : Bouyssou, notaire.

ETUDE DE M<sup>e</sup> BOUYSSOU Jean-Léon  
Licencié en droit  
Notaire à Cahors

**DEUXIEME AVIS**

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors, le vingt-quatre mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré le deux juin mil neuf cent quarante-quatre, volume 788, folio 14, case 86.

Monsieur Andréni BACH, épicière, et Mme Eugénie FIZAMMES, mariés, demeurant ensemble à Cahors, avenue du Nord, numéro un.

Ont fait donation en avancement d'hoirie.

A Mademoiselle Maria - Augusta BACH, leur fille, demeurant à Cahors, un, avenue du Nord.

D'un fonds de commerce d'épicerie-alimentation, exploité à Cahors, avenue du Nord, numéro un, ensemble l'enseigne sous laquelle ledit fonds est connu et exploité, la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, le matériel et l'agencement le composant.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M<sup>e</sup> BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente donation a été donné dans le « Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce » le 21 juin 1944.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu par les parties à Cahors, chez Maître BOUYSSOU, notaire. — Pour deuxième avis, signé : Bouyssou, notaire.

CAHORS, COUSSLANT